

CONFIDENTIEL

IA RECTEUR

5 Mai 42

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une copie de la lettre que m'adresse M. le Procureur de l'Etat à DIGNE, concernant trois élèves écroués pour distribution de tracts gaullistes et anti gouvernementaux, le 2 Mai 1942.

Ce sont les élèves LAURIN, et DELHOMME de la Classe de Mathématiques et CARTIER de la classe de Philosophie.

Les faits qui ont motivé l'arrestation de ces élèves se sont déroulés hors du Lycée. Le lieu de réunion de ce groupement gaulliste était situé dans l'arrière boutique d'un salon de coiffure à DIGNE dont la propriétaire a été également écrouée concurremment avec d'autres personnes.

La conversation que j'ai pu avoir ce matin avec le juge chargé de l'instruction, me permet de dire que jusqu'ici le Lycée n'est pas mêlé à cette affaire. Nous avons d'ailleurs pris, depuis plusieurs mois, certaines précautions : surveillance stricte des élèves, visites fréquentes et inopinées des casiers ainsi que des armoires des internes (la dernière visite date de huit jour à peine.

Les trois jeunes gens qui ont été incarcérés étaient tenus un peu à l'écart par la majorité de leurs camarades dont les convictions étaient totalement opposées et dont nous avons eu la preuve récemment.

Mais il est probable, étant donné que l'un des élèves arrêtés est le fils de M. CARTIER, Professeur de Philosophie sur les agissements duquel nous avons effectué une enquête il y a quelques semaines, que l'affaire CARTIER" sera reprise. Même si ce Professeur n'est pas écroué pour complicité (il a été convoqué hier soir au Parquet) son maintien à DIGNE n'est pas souhaitable.

Je serais informé rapidement de toute décision de la question à l'égard de M. CARTIER et vous en ferai part immédiatement. Peut être la suspension provisoire de ce fonctionnaire, en attendant que nous soyons plus amplement informé, serait-elle une mesure opportune ?